

16 avril 1972, Montréal

Dîner-bénéfice du Parti Libéral du Québec

Madame la Présidente,

Mes chers Collègues,

Mes chers Amis, militants et militantes,

Je veux remercier très sincèrement en premier lieu Jean Morissette et tous ses collaborateurs pour le succès extraordinaire de cette soirée. Même si ce n'est pas le premier dîner-bénéfice auquel ils travaillent, on sait combien cela représente de semaines et de mois de travail de leur part pour faire le succès que nous avons ce soir, et qui, en fait, est le plus grand dîner-bénéfice, le dîner-bénéfice le plus populaire que n'importe quel parti politique a tenu dans le passé.

Je voudrais remercier tous ceux qui viennent de loin. Durant une heure ou une heure et demie tantôt j'ai essayé de visiter toutes les salles, il y en avait partout, jusque sur la Place Ville-Marie de l'autre côté, pour essayer de serrer la main de tous ces militants et de toutes ces militantes qui se sont déplacés pour venir manifester leur appui par leur présence au Parti libéral du Québec.

I would like to express all my gratitude to all those who organized this tremendous meeting. I know how much work it involves for all those who are connected with that and of course on behalf of the Party I want to express to them all my thanks.

Mes chers amis, il est normal qu'après deux ans nous fassions un bilan, puisqu'il y a environ deux ans nous prenions le pouvoir par une majorité sans précédent. Il ne s'agit pas ce soir d'énumérer les centaines de lois, de décisions administratives ou d'ententes qui ont été faites depuis deux ans. J'aurai l'occasion les 29 et 30 avril de vous en faire part à l'occasion d'émissions télévisées. Nous avons été élus avec un mandat clair et précis – les deux tiers des députés – pour un programme de gestion moderne basé sur le programme du Parti libéral. On peut dire après deux ans qu'une très large partie de ce programme a été réalisée.

Gouverner au Québec durant les années 1970 suppose certains principes. Il ne s'agit pas de gouverner en vase clos, et je ne crois pas que l'on puisse accuser le gouvernement actuel de gouverner en vase clos alors que nous multiplions dans toute la province les rencontres et les discussions avec tous les groupes sociaux qui forment la population. Il ne s'agit pas non plus d'abandonner à d'autres la responsabilité de gouverner. Nous sommes le gouvernement et nous gouvernons – et ce sont nos décisions qui vont prévaloir.

Les gouvernements dans notre société moderne sont appelés par la force des choses à mener de front deux types d'action bien distincts. Premièrement, ils doivent être capables de fixer à la collectivité des objectifs précis et cohérents dans les domaines économique, social

et culturel. Leur première préoccupation doit être la réalisation de ces objectifs. Par ailleurs, tout en s'attaquant avec détermination à mettre en œuvre ces politiques, nos gouvernements doivent aussi faire face à des événements exceptionnels qui marquent maintenant l'évolution de nos sociétés développées.

Le progrès de la technologie moderne, le rythme effréné des changements sociaux et économiques, la complexité toujours grandissante des problèmes, les difficultés considérables d'adaptation au changement pour les individus et les groupes, voilà autant de réalités qui favorisent le développement de situations conflictuelles qui prennent souvent la dimension de crises plus ou moins aiguës.

Le Québec, comme n'importe quelle société moderne, connaît ce genre de situation de façon particulière, ne serait-ce qu'en raison des problèmes linguistiques et constitutionnels qui lui sont propres. Nous y faisons face avec calme et fermeté, avec le souci constant de protéger et de servir l'intérêt public et de faire justice aux uns et aux autres, en évitant de tomber dans le piège des dénonciations fracassantes et des épreuves de force stériles. Dès lors qu'il s'est agi de situations d'urgence, notre action a été réfléchie, immédiate et conséquente.

Qu'on se souvienne par exemple du cas de l'industrie de la construction qui était menacée par un conflit de travail. Une loi spéciale a été immédiatement adoptée pour ordonner la reprise des travaux à des conditions provisoires déterminées jusqu'à ce que l'on puisse apporter une solution permanente au conflit. Encore il y a quelques jours, nous apportons le bill 15, également pour régler un problème très urgent et très algue, avec des sanctions jusqu'à \$ 50,00 par jour pour les syndicats qui ne respectaient pas la loi.

L'entrée en vigueur de l'assurance-maladie était compromise, vous vous en souvenez, par l'action d'un groupe de médecins. Trois lois, et en pleine crise d'octobre, furent immédiatement adoptées afin de garantir la mise en vigueur de cette importante réforme sociale.

Souvenez-vous de l'attitude que nous avons prise dans des circonstances on ne peut plus difficiles au cours des événements de la crise d'octobre afin de protéger les grandes valeurs de notre société démocratique.

Si nous examinons d'autres événements de nature moins politique, nous voyons l'attitude du gouvernement également déterminante et décisive, dans le cas de la tragédie de Saint-Jean-Vianney où une action immédiate a été prise sous forme de crédits disponibles et d'équipes spéciales.

C'est la même chose dans le domaine économique, dans le domaine agricole. Combien de fois nous avons agi d'une façon extrêmement rapide et efficace pour faire face à des problèmes particuliers! Bref, gouverner c'est savoir écouter mais c'est aussi décider, et nous l'avons fait.

Parallèlement à ces actions particulières et devant des problèmes de nature urgente, nous avons accompli toute une série de réformes majeures dans les secteurs sociaux, économiques, culturels, éducatif; des dizaines de réformes majeures ont été faites dans ces secteurs pour faire avancer la société québécoise. Mais l'intensité de l'action politique est telle ces années-ci au Québec que des lois qui, il y a dix ans, par exemple, après seize ans d'immobilisme duplessiste, pouvaient paraître comme des réformes exceptionnelles, des réformes d'envergure, aujourd'hui, à cause de cette intensité, à cause de cette multiplication d'actions et de réformes du gouvernement, passent à peu près inaperçues. On pourrait donner comme exemples la loi de l'aide juridique, la loi de la santé mentale, la réforme forestière, voilà trois réformes fondamentales et majeures.

Cependant, évidemment, dans tout ce que nous traversons, dans toutes les réformes que nous avons faites, dans tous ces événements et ces situations difficiles que nous traversons, il y a un impact bien moins considérable qu'ils auraient eu dans des temps plus tranquilles. Il est normal, puisque j'aurai l'occasion de parler du bilan au cours des prochaines semaines avec beaucoup plus de détails, de parler de quelques problèmes d'actualité. Évidemment, il me vient à l'esprit le premier et le plus important actuellement, soit incontestablement la négociation que nous avons présentement dans le cas de la fonction publique.

Les négociations reprennent demain à Québec. Il importe donc de parler de cette question en tenant compte de ce fait. J'ai exprimé avant-hier à la télévision le point de vue du gouvernement. J'ai fait le point vis à vis la population du Québec. Nous avons mentionné certains faits et certains principes, notamment le respect de la loi.

J'ai dit et je répète qu'il n'est pas question avec mon gouvernement de négocier le respect de la loi. C'est pour nous un principe fondamental. Je trouve extrêmement curieux, par exemple, que des chefs syndicaux disent qu'ils ne veulent pas demander le respect des injonctions, le respect de la loi. J'espère qu'ils se rendent compte de la lourde responsabilité qu'ils ont vis-à-vis tous ces syndiqués qui sont poursuivis pour outrage au tribunal et qui comparaitront en cour demain à Québec ou à Montréal. Eux qui leur demandent de ne pas respecter les injonctions, ils doivent assumer cette responsabilité. Parce que c'est évident qu'un gouvernement responsable ne peut pas négocier le respect de la loi. Nous l'avons dit. Les poursuites que nous avons prises – non pas par caprice et non pas inutilement nous les avons prises dans le cas des hôpitaux alors qu'il y avait des personnes complètement innocentes, complètement étrangères au conflit, qui se trouvaient plus ou moins les otages de cette situation. Le devoir du gouvernement était de prendre les moyens juridiques pour protéger la santé publique.

Nous les avons pris. Nous irons jusqu'au bout.

Qu'on n'invoque pas le fait que, parce qu'on fait appel de ces injonctions, elles cessent d'être exécutoires. Il est évident pour tout le monde que du moment que nous avons pris ces injonctions, elles sont exécutoires jusqu'à la décision finale. Et ce n'est pas parce qu'on loge un appel à la Cour Suprême qu'elles cessent d'être exécutoires. C'est un alibi, une excuse

qui ne peut pas être admise de la part des chefs syndicaux. C'est être très mal informé de la réalité et très mal informer la population et les syndiqués que d'agir ainsi.

Il est évident qu'après cette grève il faudra réexaminer toute cette question, notamment dans le cas des hôpitaux. Cette loi a été adoptée il y a huit ans. Nous avons eu quelques expériences et il faudra lorsque cette grève sera terminée, que ce soit par un règlement négocié – ce que nous souhaitons – ou que ce soit autrement si cela devient nécessaire, il faudra réexaminer toutes ces questions à la lumière de l'expérience que nous aurons vécue. En attendant je veux remercier très sincèrement tous ceux qui actuellement, notamment dans le cas des hôpitaux et des autres secteurs, les bénévoles, les étudiants qui sont devenus disponibles pour faciliter la tâche de tous ceux qui ont à faire face à une situation nouvelle et extrêmement difficile.

Nous pouvons parler peut-être quelques instants d'une demande ou de la demande principale des syndicats dans ce problème: la question des \$ 100 par semaine. Les parties sur cette question se sont rapprochées. Nous avons fait d'une part de nouvelles propositions et nous discutons de cette question avec les syndicats. Mais je pense que comme gouvernement nous devons tenir compte de plusieurs facteurs. Le gouvernement doit tenir compte notamment, puisqu'il est le représentant de toute la population, de la situation qui existe dans le secteur privé. Nous voyons d'après les derniers chiffres et j'en dirai un mot tantôt – nous voyons qu'il y a un déblocage dans le domaine économique au Québec à la suite de toutes les mesures que nous avons prises, avec les investissements qui sont plus élevés qu'ailleurs du point de vue du taux de croissance, avec le chômage qui baisse ici et qui augmente ailleurs. C'est donc important que le gouvernement tienne compte de l'ensemble de la situation.

Le gouvernement, également dans cette question du \$ 100 par semaine, non seulement doit tenir compte du secteur privé, mais doit examiner les conséquences sur l'application de la politique salariale dans son ensemble.

Quel effet aura le poids d'une telle décision sur l'ensemble des taux de croissance de la politique salariale?

Le gouvernement, troisièmement, doit également tenir compte de ses autres politiques, notamment sa politique vis-à-vis les allocations familiales qui visent à aider davantage les familles défavorisées et les familles nombreuses. C'est là un moyen de corriger certains problèmes fiscaux, avec des allocations plus généreuses pour les familles nombreuses et défavorisées. Il doit également tenir compte que la très grande majorité – d'après des statistiques qui n'ont pas été démenties – la très grande majorité de ceux qui ne gagnent pas \$ 100 actuellement ne sont pas des soutiens de familles.

Par ailleurs, il doit tenir compte du financement. Comment payer ces montants? C'est toujours facile de dire: « Taxez les plus fortunés ».

Mais on sait qu'actuellement le Québec vis-à-vis certains niveaux de salaires est sensiblement plus taxé que d'autres provinces ou que certains de ses concurrents. C'est à cause d'une surtaxe de 6 % établie il y a plusieurs années par le gouvernement de l'Union Nationale. Les taxes ici à certains niveaux de salaires sont substantiellement plus élevées. Dans une économie ouverte, il est donc normal que le gouvernement tienne compte de cette situation. Il faut tenir compte également du fardeau fiscal, parce que si nous répondons aux demandes des syndicats, il nous faut savoir où trouver les fonds. Et comme je l'ai dit, soit diminuer les dépenses que nous considérons comme essentielles, ou encore hausser les impôts de l'ensemble des travailleurs. Alors, c'est à la lumière de tous ces facteurs que le gouvernement doit prendre sa décision; même s'il a révélé à date qu'il était prêt à poser des gestes, il doit prendre ses décisions en tenant compte de l'ensemble des contribuables québécois.

Depuis deux ans nous avons multiplié les législations pour les milieux défavorisés. Que ce soit l'assurance-maladie, l'assistance-médicaments, l'aide juridique que nous avons annoncée il y a quelques semaines par la voix du ministre de la Justice. Vous vous souvenez par exemple dans le cas de l'assurance-maladie, combien de salariés moyens, combien de petits salariés subitement avaient des comptes de médecins ou d'hôpitaux de plusieurs milliers de dollars à payer. Je m'en souviens fort bien quand j'avais l'occasion comme député de rencontrer – plus souvent naturellement que je ne peux le faire aujourd'hui comme Premier ministre— les électeurs de mon comté de Mercier. Cela m'avait sensibilisé à l'importance de l'assurance-maladie. Eh bien cela c'est fini, avec la législation que nous avons adoptée. C'est réglé maintenant. On en parlait depuis des générations et des années et c'est le Parti Libéral qui a amélioré le sort de tous ces défavorisés. On doit en tenir compte.

Si nous examinons l'ensemble de la situation budgétaire – dans 48 heures vous aurez le discours du budget. C'est évidemment un sujet d'actualité et vous savez comme moi que c'est une tradition de respecter ce secret. Il n'est pas question pour moi ce soir de dévoiler les mesures fiscales qui vont être connues à ce moment-là. Mais ce que je puis dire par exemple, c'est que nous avons mis de l'ordre dans les finances au Québec. Nous avons mis de l'ordre en réduisant le taux de croissance d'une façon très substantielle, de 16 % à 8 %. Nous avons payé des vieilles dettes de vieux gouvernements. Je pourrais vous donner des chiffres. Par exemple, nous avons accentué les opérations de rattrapage dans trois domaines; au ministère de la Voirie nous avons autorisé \$ 17 millions de plus qu'au début de l'année pour le paiement des expropriations. Au ministère de l'Éducation, nous avons en fin d'exercice ajouté par mandat spécial \$ 25 millions à la somme déjà prévue de \$ 50 millions pour le rattrapage des subventions aux commissions scolaires. Au ministère des Affaires sociales nous avons affecté \$ 22 millions au paiement des sommes dues aux hôpitaux pour les années antérieures. Toutes ces opérations de rattrapage représentent pour l'année courante une somme de \$ 114 millions.

Si nous ajoutons à cet effort une somme de \$ 15 millions affectée à des opérations identiques en 1970-71 au ministère des Affaires sociales et de \$ 25 millions au ministère de la Voirie, il en résulte qu'au cours des deux dernières années financières, cet effort portant

principalement sur l'assainissement des finances publiques s'est établi à \$ 154 millions. \$ 154 millions de vieilles dettes qu'on a payées pour mettre de l'ordre dans nos finances. Ça c'est de l'action. Et les premiers bénéficiaires, mes chers amis, de tout cela, c'est l'ensemble des contribuables québécois. Il était normal que nous agissions ainsi car le fardeau fiscal des Québécois actuellement est l'un des plus élevés.

La mise en ordre de nos finances est un sujet qui me tenait particulièrement à cœur. Vous savez qu'avant de me lancer en politique active j'avais passé plusieurs années dans le domaine des finances publiques et je considère qu'il est fondamental, si un gouvernement veut appliquer des politiques d'une façon progressive; si un gouvernement veut être autonome vis-à-vis des puissances ou des autres niveaux de gouvernements quels qu'ils soient, cela lui prend des finances saines à la base, et c'est cela qu'on a fait au Québec. Le gouvernement et le ministre des Finances et tous nos collaborateurs ont fait tout cela. C'est peut-être un objectif qui n'a pas d'éclat, qui ne fait pas de grosses manchettes, mais c'est un objectif qu'il était essentiel de réaliser si nous voulons, nous les Québécois, avoir la fierté minimum pour réaliser nos aspirations.

I can give another example of this situation. You remember many years ago, eight years or ten years ago, there were big differentials between the Quebec bonds and Ontario bonds, or bonds of other provinces. All reasons were given to justify these differentials. It is not existing anymore. The differential now between Québec bonds and Ontario bonds is the lowest since many, many years. Again, this is concrete action and again this shows the great confidence of the business community. towards our government.

Autre problème d'actualité, mes chers amis, les relations avec le gouvernement fédéral. Dans très peu de temps une entente sera finalisée en ce qui a trait aux allocations familiales. Je comprends que c'est un secteur défini de l'ensemble de la politique sociale, mais on ne peut pas sous-estimer l'importance de ce déblocage. D'abord, il permet au gouvernement du Québec, il permet au ministère des Affaires sociales et à son ministre M. Castonguay; le plus illustre de nos actuaires québécois, d'appliquer une politique particulièrement favorable aux plus défavorisés. Quand on voit le Parti Québécois affirmer qu'il va faire une lutte à finir contre notre entente sur les allocations familiales, eh bien le Parti Québécois devra aller s'expliquer avec les assistés sociaux, avec les défavorisés, avec les familles nombreuses, notamment dans les comtés de l'est de Montréal. Il ira s'expliquer sur son attitude contre le système des allocations familiales qui a précisément pour but d'aider toutes ces gens.

Nous ne pouvons pas admettre qu'un parti responsable soit contre une entente qui n'est peut-être pas parfaite, mais qui quand même fait progresser considérablement la situation dans un secteur-clé. C'est là une nouvelle approche, comme l'a dit le ministre des Affaires sociales, vis-à-vis le fédéralisme il y a un partage dans l'administration; la conception est québécoise et évidemment le financement provient des impôts levés par le gouvernement fédéral. Ce qui est important, c'est que nous les Québécois, le gouvernement du Québec, soient en mesure de distribuer ces sommes selon les priorités québécoises. Il y avait là pour

nous un test entre le fédéralisme et le centralisme. Est-ce qu'il nous serait possible de distribuer ces sommes selon nos besoins, selon nos particularités. Or, l'entente conclue nous donne précisément cette primauté législative.

Qu'on regarde quand même, si on veut considérer l'affaire dans son ensemble, ce que le Québec a obtenu. D'abord le gouvernement fédéral a décidé de renoncer à son propre Livre blanc. Deuxièmement, le gouvernement fédéral a décidé d'ajouter à la suggestion de certaines provinces, et particulièrement du Québec, \$ 150 millions à son plan d'allocations familiales. Il aurait pu ajouter cela à d'autres secteurs, développement régional, autres ministères. Il a décidé d'ajouter cette somme de \$ 150 millions aux allocations familiales, permettant ainsi l'application du plan québécois. Troisièmement, le gouvernement fédéral a accepté la demande du Québec en ce qui a trait à la primauté législative.

Alors, je pense qu'il est difficile de nier qu'il y a là un gain important pour le Québec. C'est vrai que nous respectons des normes minimales. Nous sommes dans un régime fédéral; mais les normes minimales qui nous sont demandées sont moins exigeantes que ce que nous étions prêts à accepter, selon ce que le ministre des Affaires sociales avait lui-même demandé. Or, tout cela a été obtenu sans querelles stériles, avec un calme et tenace détermination, en étant convaincu de la valeur du dossier. Le dossier était tel qu'en régime fédéral nous ne pouvions pas ne pas obtenir ce que nous avons demandé, et nous l'avons obtenu. C'est évident que tout n'est pas réglé dans les questions fédérales-provinciales. Il y a toute cette question du pouvoir de dépenser, il y a ces zones grises qui sont inévitables dans toute constitution. Tant que le pouvoir de dépenser n'est pas mieux défini, il est évident qu'il reste possible au gouvernement fédéral d'empiéter dans certains cas sur les juridictions provinciales. Nous avons l'intention de poursuivre très fermement la correction de la situation que nous connaissons actuellement.

Mais, on doit quand même admettre que le fédéralisme n'est pas pour autant paralysé. Il n'est pas dans mon intention de vous énumérer tout ce que nous avons obtenu depuis deux ans. On peut se contenter des trois ou quatre dernières semaines.

On a obtenu \$ 40 millions de plus dans l'entente Canada-Québec pour les régions de Québec, Sept-Îles et la Mauricie. On a obtenu \$ 80 millions en ce qui a trait à la Société d'Habitation. On a obtenu \$ 100 millions sous la forme d'investissements immobiliers au Québec pour les édifices fédéraux. Quarante, quatre-vingts, cent, c'est quand même des chiffres qui parlent par eux-mêmes et qui s'ajoutent à tout ce qui a été obtenu depuis deux ans.

J'entendais il y a quelques semaines M. François-Albert Angers qui disait : « C'est effrayant comme le fédéral donne de l'argent au Québec. Les gens ne voudront plus se séparer, ils donnent trop d'argent. » Si on n'en avait pas eu assez, il se serait plaint encore. Il y a de ces éternels mécontents qu'il n'y a pas moyen de satisfaire.

Mes chers amis, ce \$ 100 millions d'investissements pour les édifices fédéraux contribuent à ces investissements d'un milliard dans le centre-ville de Montréal. Il s'accompagne également d'un décollage dans les investissements privés. On sait qu'un document préparé par Statistiques Canada et la direction économique du ministère de l'Industrie et du Commerce démontre que de toutes les régions du pays, c'est au Québec que les dépenses d'immobilisations créatrices d'emplois augmenteront le plus en 1972.

Ces dépenses devraient progresser de 5 % dans la région des Prairies, de 4 % en Ontario et de 2 % dans les provinces atlantiques, et régresser de 2 % en Colombie-Britannique alors que ces dépenses d'immobilisations augmenteront en 1972 au Québec de 12 %. Alors, nous voyons que pour la première fois depuis plusieurs années le Québec remonte véritablement la côte en ce qui a trait aux investissements privés. Cela, je pense qu'on peut le dire.

Quant au chômage, selon les dernières statistiques, c'est seulement au Québec qu'il a baissé. Il a augmenté dans les quatre autres régions. On voit que tant pour les investissements privés que pour la situation du chômage – il était de 10.1 % au 15 mars 1971, il est maintenant de 9.3 % – c'est là le fruit d'une action coordonnée, de ces dizaines d'actions concrètes, de tous ces projets de lois, de toutes ces représentations qui ont été faites au gouvernement fédéral, de toutes ces représentations auprès du capital privé. Vous vous souvenez qu'il y a deux ans on disait: « Il va y avoir 15% de chômeurs au Québec au cours de l'hiver. » On n'a jamais dépassé 10% et cela malgré des circonstances très difficiles.

Si on prend par exemple le domaine de la construction, on voit une croissance des investissements dans la construction qui a connu un bond de 16.5%, surtout grâce aux investissements publics. Le gouvernement du Québec a dépensé lui-même pour ses immobilisations propres une somme nette de \$ 370 millions, comparée à \$ 279 millions pour l'année précédente, soit une augmentation de 33%. Alors c'est là un exemple des gestes que le gouvernement du Québec a posés pour faire face à son problème numéro 1, avoir une économie saine et prospère, et pour cela nous avons besoin de tous, nous avons besoin du secteur privé, de sa confiance dans l'avenir du Québec. Nous avons évidemment besoin de l'action du gouvernement. Nous avons également besoin d'une attitude responsable des syndicats de manière à ce que l'économie du Québec nous permette de donner des salaires décents à l'ensemble des contribuables. Autrement, nous sommes invariablement forcés de rester dans un cercle vicieux.

J'espère que les dirigeants syndicaux se rendent compte, même si parfois ils disent qu'ils veulent casser le régime, que s'ils veulent servir la cause de leurs syndiqués, que s'ils veulent augmenter le niveau de vie de leurs syndiqués, c'est en agissant de façon responsable et non pas en demandant aux syndiqués de ne pas respecter la loi.

Les syndiqués du Québec, les syndiqués des secteurs public et parapublic doivent prendre conscience de l'enjeu actuel. C'est clair que nous avons actuellement une grève générale que nous n'avons jamais connue non seulement au Québec, mais au Canada. C'est clair que des événements comme ceux-là ne peuvent pas faciliter la tâche des gouvernants qui

veulent susciter plus d'investissements. C'est clair que s'il se produit des événements plus graves – disons qu'à date la situation est sous contrôle et le gouvernement y a vu par tous les moyens nécessaires en posant des gestes d'une façon mesurée mais réelle, correspondant à la situation – que c'est l'ensemble des Québécois, y compris les syndiqués, qui vont y perdre. On commence depuis deux ans, après la crise d'octobre, qui a eu les retombées que vous savez sur la situation économique, on commence à sentir les effets et à remonter la côte en raison de tout ce que nous avons fait.

J'espère vivement, pas en mon nom personnel, pas au nom du gouvernement, pas au nom du parti, mais au nom de tous les Québécois, qu'il n'y en a pas parmi les chefs syndicaux qui veulent la politique du pire, qui veulent nous conduire au bord de l'anarchie pour empêcher le progrès et le Québec de progresser. Ce que je puis vous dire, c'est que comme chef du gouvernement du Québec à cette époque critique, importante et cruciale pour notre avenir, je ne permettrai à personne d'être au-dessus de la loi au Québec. Je ne permettrai à personne de compromettre l'avenir économique du Québec.

Le gouvernement que vous avez choisi, ce gouvernement d'une nouvelle génération, a sans répit depuis deux ans fait tout ce qu'il pouvait pour satisfaire les aspirations des Québécois. Nous n'avons pas le droit de laisser saboter ce travail, de laisser se créer un climat d'incertitude qui forcément, dans une économie ouverte comme la nôtre, alors que nous sommes sujets à la concurrence des provinces voisines, alors que ceux qui investissent ont en Amérique du Nord un choix extrêmement varié, nous n'avons pas le droit, en ne respectant pas ce que nous avons à faire, en ne posant pas les gestes requis, de laisser se détériorer, un climat qui risque de nuire à tous les Québécois et d'abord et avant tout aux syndiqués.

C'est également dans cet effort de relance économique, dans cet effort pour donner au Québec un véritable progrès économique que nous avons annoncé il y a un an le projet de la Baie James. Comme on en a parlé depuis ce temps! Des travaux importants ont été faits, ont déjà été commencés, et d'autres suivront. Si nous examinons ce qui est arrivé depuis un an, les faits qui ont été rendus publics, il est évident, et ça deviendra de plus en plus clair avec les réunions de la commission parlementaire qui doivent se tenir dans les premiers jours de mai, il est évident que la décision qui a été prise était la seule que les Québécois pouvaient prendre.

Il y a évidemment ce débat sur l'énergie nucléaire. On dit que le Québec ne fait pas comme les autres; le Québec ne se lance pas dans l'énergie nucléaire comme les autres régions de l'Amérique du Nord. Mais on devrait savoir que si les autres régions de l'Amérique du Nord vont vers l'énergie nucléaire, c'est qu'elles n'ont pas comme le Québec – qui est le seul à en avoir – les ressources hydrauliques que nous possédons. Je pourrais vous donner toute une série de cas.

Je vais résumer pour ne pas être trop fastidieux sur les problèmes des centrales nucléaires aux Etats-Unis. Le gouvernement américain retient présentement les permis d'opération de neuf centrales nucléaires prêtes à démarrer. La Compagnie Consolidated Edison de New

York estime à \$ 1 million par jour sa perte d'argent due à l'inactivité de sa centrale nucléaire. La compagnie Illinois Power a le même problème, et est forcée de vendre ses biens. Même chose pour la centrale Calvert Cliffs au Maryland. Il y a la Commonwealth Edison de Chicago qui devait ouvrir deux centrales nucléaires au début de 1972: elle déclare que sa situation est désespérée. Même chose pour la Consumers Power Company du Michigan qui avait dépensé \$ 27 millions et ignore encore quand elle pourra commencer à produire de l'électricité. Au Canada c'est le problème de l'eau lourde. Vous avez le cas de plusieurs centrales nucléaires qui, ne peuvent pas fonctionner, dont probablement une au Québec à cause de la pénurie d'eau lourde.

D'ailleurs, plus les centrales nucléaires se multiplieront dans le monde, plus les combustibles et autres éléments nécessaires à leur fonctionnement deviendront rares et plus leur coût s'élèvera.

Les Américains eux-mêmes sont forcés de rechercher des solutions aux problèmes qui accompagnent la production d'énergie nucléaire. Nous, nous n'avons pas à faire face à ces problèmes parce que nous avons des ressources hydrauliques. Je ne dis pas que nous devons nous exclure complètement des centrales nucléaires. Nous avons déjà une centrale à Gentilly. S'il faut l'agrandir, nous sommes prêts à considérer des propositions légitimes et valables, et avantageuses pour le Québec. Mais de là à nous limiter complètement à l'énergie nucléaire, de là à refuser les richesses que nous sommes à peu, près les seuls à avoir et qui nous donnent tellement de pouvoirs de négociations avec nos concurrents...!

Nous venons de conclure une entente avec l'Ontario pour la vente d'électricité- on sait que l'Ontario a certains problèmes avec ses centrales nucléaires – avec un profit substantiel pour l'Hydro-Québec, et par-delà pour les Québécois.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises – et j'aurai l'occasion de le faire de nouveau – d'énoncer tous les avantages que cela peut comporter. D'abord pour faire face à nos propres besoins: Il y a un déficit prévu pour 1984 selon le président de l'Hydro-Québec, M. Giroux, de 17 millions de kilowatt-heures. Il faudra quand même y faire face à ce déficit-là. A part ça, il y a des avantages que nous pouvons avoir par des ventes que nous faisons, ou encore, si les problèmes des centrales nucléaires continuent de se multiplier comme ils se multiplient actuellement aux Etats-Unis, pensez-vous que cela ne sera pas un avantage pour le Québec d'avoir de l'énergie propre, pour attirer de nouvelles industries; pensez-vous qu'il ne sera pas avantageux pour le Québec dans les négociations et les représentations que nous pouvons faire, selon nos conditions et en respectant les priorités québécoises, pour obtenir de nouvelles industries; pensez-vous qu'il ne sera pas avantageux de dire Ici vous n'aurez pas les problèmes que vous avez aux Etats-Unis avec les centrales nucléaires?

Et c'est cela que le Parti Québécois, plus ou moins parce qu'on ne sait jamais sur quelle politique il se branche dans cette question, et c'est à cela qu'il s'oppose? Il paraît du moins être sur la clôture je vais vous parler de son manifeste tantôt. On va rigoler un petit peu. Pensez-vous qu'un gouvernement québécois responsable, qui veut favoriser à même nos

propres richesses les Québécois, peut renoncer au développement de la Baie James, quand vous avez les financiers internationaux les plus prestigieux, les plus influents dans le monde, qui se déplacent et viennent à Québec accompagnés de tous leurs conseillers, quand vous avez M. David Rockefeller qui est venu il y a quelques semaines et qui a dit publiquement lui-même, non seulement que les gens avaient repris confiance depuis l'élection du gouvernement que je dirige, mais qu'il était prêt à considérer toute offre de financement pour le projet de la Baie James. Quand vous avez des financiers de cette envergure qui s'intéressent d'une façon aussi concrète, aussi réelle et aussi assidue au Québec, vous vous dites qu'il y a là un atout pour le Québec. Si on est véritablement Québécois, on doit l'exploiter cet atout à l'avantage de tous les Québécois.

Devant une action caractérisée par un dynamisme aussi constant, qui s'exprime par toutes ces lois que nous aurons l'occasion de discuter ensemble, que fait l'Opposition? Il est normal que l'on dise quelques mots sur l'Opposition.

Vous avez le Crédit social. Deux ou trois partis, on ne sait pas! Mais, je n'ai pas l'intention de vous en parler longtemps. Ils nous ont fait rigoler tout le mois de mars avec leurs incidents tragicomiques. C'est assez!

Vous avez l'UQ. Qu'est-ce qu'ils font? Des ventes et des purges. On ne sait pas: il est trop tôt pour savoir ce qui va arriver, on sera mieux fixé dans six mois. On peut quand même constater un fait, c'est qu'il y a un mois il y avait un dîner-bénéfice de l'U.Q. Ils étaient six cents, nous autres, nous sommes 6,000 ce soir.

Quant au Parti Québécois, on peut dire quelques mots, non pas parce qu'il est menaçant, parce qu'il devient évident que la grande majorité des Québécois est opposée à une séparation du Québec, mais ils écrivent! Ils ont publié leur manifeste. Cela fait plusieurs mois que l'on attendait leur manifeste. On voyait partout qu'il y avait des discussions – parce que, vous savez, 4ans le Parti Québécois, vous avez les petits bourgeois, les intellectuels de salon, vous avez les socialistes, les purs et les purs. Alors, il faut que toutes ces gens-là s'entendent entre eux. Alors ils nous ont donné un manifeste, une espèce de bouillabaisse que le chef du parti n'a pas voulu critiquer lui-même. Il a dit : « Ce n'est pas du capitalisme, ce n'est pas du libéralisme, ce n'est pas du socialisme. » Il a fallu que le lendemain un journaliste du Devoir, M. Michel Roy, dise: « C'est de la social-démocratie. » Alors le surlendemain, il dit: « Ah! je l'ai. C'est ça. Il l'a lui. C'est de la social-démocratie! »

Comment voulez-vous que ces gens-là puissent être pris au sérieux? On aura l'occasion de discuter de ce manifeste, mais on peut dire que c'est le document le plus irréaliste qui ait jamais été présenté par un parti politique. C'est encore pire que leur programme de 1970, où ils promettaient de réduire les taxes de \$ 1 milliard. Ils ne disaient pas comment, mais ils disaient; « Nous autres, si on prend le pouvoir, on va réduire les taxes de \$ 1 milliard. »

Ils parlent par exemple de la Caisse de Dépôt pour régler tous nos problèmes. Caisse de Dépôt par-ci, caisse de Dépôt par-là. Cela a l'air qu'elle va tout acheter ce qui est achetable

dans le domaine financier et des assurances. Ils oublient délibérément ou non, qu'en 1990 la Caisse de Dépôt va avoir des actifs considérablement moindres qu'actuellement, parce qu'en ce moment, à cause de sa création récente il y a sept ans, ses actifs sont considérables, mais que l'ampleur des prestations va être beaucoup plus grande au cours des prochaines années. Alors, que va faire la Caisse de Dépôt? Il ne faut pas oublier qu'elle est le fruit de l'épargne obligatoire des Québécois. Ça ne peut pas servir à investir dans les sociétés où il y a du risque, parce qu'elle est destinée tout de même à fournir des pensions aux Québécois. On ne donne pas d'explication là-dessus.

La S.G.F. Savez-vous quelle est leur solution aux problèmes de la S.G.F.? C'est clair que la S.G.F. a des difficultés actuellement. Savez-vous quelle est la solution proposée par le manifeste du Parti Québécois? Une autre S.G.F; ils l'appellent la S.R.I.: la Société de réorganisation industrielle. C'est la solution qu'ils apportent à la S.G.F.

Et finalement, il y a la monnaie. Là, la solution au problème monétaire, vous le savez, ils en parlent très peu dans leur manifeste. Ils ont dit: « On va faire un colloque. » Alors ils ont fait un colloque sur la monnaie. Ils parlent d'union douanière, d'union tarifaire, d'union monétaire. Bientôt ils vont parler probablement d'union canadienne. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ne s'entendent pas sur la monnaie, loin de là! C'est un problème que j'avais examiné il y a cinq ans, vous vous en souvenez, alors que M. René Lévesque était encore dans le Parti libéral. Nous avons discuté de différentes alternatives, nous avons discuté de cette question de la monnaie. J'avais soulevé au mois de septembre 1967 toute une série de questions sur ce qui, arriverait à une monnaie québécoise dans une union monétaire. C'est une question tout de même fondamentale, la monnaie, puisque c'est la traduction de l'état de l'économie d'un pays. On sait quelles répercussions politiques et sociales cela peut avoir.

Alors qu'est-ce qu'ils ont fait depuis cinq ans? Cinq ans qu'ils nous disent qu'ils vont apporter des solutions à ce problème fondamental. Tant qu'il ne sera pas réglé, il est absolument irresponsable pour des chefs politiques qui ont à cœur l'avenir des Québécois de proposer la séparation et l'indépendance du Québec. Ils n'ont pas le droit, alors qu'il est tellement fondamental d'avoir cette situation économique saine, qui risque autrement de nous conduire à une saignée de notre meilleure richesse ou de nos capitaux. Ils n'ont pas le droit, comme ils le font actuellement, s'ils se disent responsables, de déclarer qu'ils peuvent faire l'indépendance en arrivant avec les parcelles de réponse qu'ils ont sur la situation monétaire. Certains disent qu'ils sont pour l'union monétaire. Ils ne disent pas comment cela s'appliquera. Ils ne répondent pas au problème, par exemple, qu'une union monétaire suppose de protéger la stabilité de la monnaie et que protéger la stabilité de la monnaie suppose que parfois il faille hausser les taxes. Qui va hausser les taxes si le Québec est indépendant? Les fonctionnaires de l'Union, ou le reste du Canada, ou le Québec?

C'est un fait que si nous avons l'union monétaire, il se pourrait qu'il y ait à hausser les taxes pour arrêter l'inflation. Ils ne répondent pas à cela. Alors, là, ils disent quand on leur pose des objections sur l'union monétaire: « On va avoir une monnaie québécoise. Quand on soulève des objections considérables sur la monnaie québécoise, notamment en ce qui

concerne la balance des paiements, les risques de la confiance, alors ils disent; [« C'est vrai qu'il y a des problèmes avec la monnaie québécoise.' On aura une union monétaire. »] C'est une espèce de cercle vicieux. Quand ils sont très mal pris, ils parlent de l'union monétaire temporaire. C'est encore pire.

Imaginez! C'est un domaine qui est peut-être un peu technique, mais c'est quand même celui qui va au cœur du problème économique et social québécois. Imaginez que nous les Québécois nous ayons une union monétaire temporaire. Cela veut dire quoi, cela? Cela veut dire que le taux du change peut varier. Cela veut dire que des spéculateurs peuvent se faire des profits considérables en échangeant leur monnaie. On a vu ce qui est arrivé dans le cas de certaines dévaluations qui avaient été prévues d'avance. Des fortunes ont été faites par des spéculateurs. Union monétaire temporaire, union monétaire, monnaie québécoise, tant que ces problèmes-là ne seront pas présentés avec plus de sérieux par le Parti Québécois, il est impossible pour n'importe quel Québécois responsable de prendre ce parti au sérieux. J'attendais avec une certaine curiosité leur manifeste. Cela fait quand même cinq ans que j'avais parlé de cette question, comme député de Mercier et comme critique financier du Parti libéral. Et après cinq ans, aucune espèce de réponse sérieuse n'a été apportée à ce problème fondamental.

Mes chers amis, ce que l'on peut dire en examinant les différentes alternatives, en voyant le Crédit social, l'U.Q., en voyant les divisions du Parti Québécois, divisions qui se présentent à tous moments, divisions sur le Bill 28 – vous vous en souvenez – divisions sur la politique linguistique, divisions sur la politique salariale, divisions quant à l'attitude vis-à-vis les syndicats. Chaque fois qu'un problème sérieux se pose, le parti est divisé. M. Lévesque a dit au cours de la semaine que le Parti Québécois traverse une crise de conscience vis-à-vis la négociation avec la fonction publique.

Cela ne serait pas plutôt une poussée d'opportunisme? Cela ne serait pas plutôt le fait que le Parti Québécois se rend compte que l'immense majorité de la population est derrière le gouvernement du Québec dans cette négociation publique? que l'immense majorité de la population du Québec nous fait confiance quand on veut répartir d'une façon équitable le fardeau fiscal.

Par ailleurs, comme il veut faire des clins-d'œil en même temps aux centrales syndicales et avoir la population de son côté, ils disent: [« On traverse une crise de conscience. »] Ils sont dans l'Opposition et ne sont même pas capables de prendre leurs responsabilités. Quelle sorte de gouvernement feraient-ils à la tête d'un Québec indépendant? Chaque fois que se présente un problème sérieux, ils sont divisés.

Quand on voit cela, on comprend que des personnalités, même des personnalités foncièrement nationalistes, comme le Père Richard Arès, homme serein et lucide, même des gens comme lui refusent de joindre un tel mouvement favorisant la séparation du Québec, comme on l'a constaté dans son dernier écrit; c'est là qu'on voit que ceux qui réfléchissent fondamentalement à la situation, avec un peu de recul, sans être sous le feu de l'actualité,

prennent des décisions ou des attitudes, à tout le moins, qui sont conformes aux intérêts des Québécois.

Incontestablement le Parti libéral reste le meilleur choix des Québécois, non seulement parce que nous sommes le seul parti présent dans toutes les régions du Québec, présent dans tous les groupes culturels, présent dans toutes les générations, mais parce que le Parti libéral a démontré qu'il a fait avancer la société québécoise dans des circonstances difficiles à pas de géant dans plusieurs secteurs. Cela, le gouvernement d'une nouvelle génération l'a fait avec sa façon à lui, notre façon, c'est-à-dire avec une froide et inébranlable détermination de poursuivre ses objectifs. En considérant la scène politique non pas comme une scène théâtrale – comme cela arrivait souvent chez les politiciens d'autres générations – mais comme un lieu où des hommes raisonnables et déterminés doivent travailler ensemble.

Quant à moi, je ne peux que remercier mes collègues du cabinet et du caucus, mon parti, les militants et les militantes, de l'exceptionnelle fidélité dont ils ont fait preuve depuis deux ans avec tous les obstacles que nous avons eus à surmonter. Avec un parti uni et fort comme le nôtre, les obstacles que les ennemis du régime ou de la démocratie ou de la justice, les obstacles qu'ils veulent placer sur notre route n'arriveront jamais à nous faire dévier de ce que nous considérons comme les intérêts supérieurs de l'État. Le progrès et la justice au Québec sont nos seuls guides, et tous ensemble, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous devons travailler à les améliorer.

Je crois que vous pouvez être fiers de votre travail et encore une fois, merci à tous.